

Union Nationale des Syndicats Autonomes



Chers collègues de Keolis Nevers,
Je suis ravi de vous informer que l'accord des NAO pour l'année 2024 a été signé avec succès.

Cet accord, qui reflète notre engagement commun envers les salariés de Taneo.

- Augmentation de la valeur du point: La valeur du point est désormais fixée à 9,81 € Brut, ce qui représente une augmentation de 3.8 %.
- Et une prime PPV de 120 euros au lieu de 180 euros..?
- Cette hausse sera appliquée sur la paie du mois Juin 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.
- Nous **UNSA-TANEO** n'avons pas milité pour cela, mais pour le point à 3.8% est la prime d'été de 80 euros.

UNSA caution par cette démarche prise sans avoir été consulté.
Mais décider par les trois autres syndicats.

Nous n'allons pas signer cet accord qui ne respecte pas nos demandes, et que le choix des salariés n'ait pas été respecté, donc la majorité à voter pour l'option N°2, donc soit la prime d'été à 80 euros ou la prime PPV de 180 euros.

UNSA-TANEO a obtenu de la direction le fractionnement des jours pour les salariés aidants une petite victoire .

UNSA-TANEO a obtenu que le congé menstruel pour nos collègues femmes soit appliqué à Keolis - Nevers sous réserve que la loi passe ou l'application des deux jours payés par Keolis-Nevers.

Sur les conditions de travail RIEN de concret !

Va falloir vraiment discuter de cela avec la direction UNSA-TANEO à fait des proposition donc la direction n'as pas répondu.

Pour l'UNSA-TANEO c'est NON à cet accord